

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 18

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 15 JUIN 1998

Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Votants présents : 13

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PRÉVOT, MEYER-KUHN, NEUHARD, WINLING, BABILON,
WEISBECKER.

Absents excusés :

MM. GOETZ, ISEL, Mme MAECHLING

Absents :

MM. ATZENHOFFER, RUSTENHOLZ

N° 34/1998

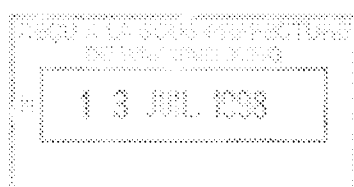
OBJET : BANQUE DE MATÉRIEL : RÈGLES DE MISES À DISPOSITION

- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 mars 1996
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 mai 1997
- CONSIDÉRANT la proposition du Président et des Vice-Présidents

le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'appliquer, à compter de l'année 1998, le tarif double pour toute association, collectivité ou privé
 - . n'ayant pas son siège dans la Communauté de Communes
- OU
- . utilisant le matériel hors Communauté de Communes

Le Président est chargé de la mise en application de cette décision.



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 23 juin 1998



Le Président,
Bernard LOGEL